



· · · · ·  
· · · · ·  
· · · · ·  
· · · · ·  
· · · · ·  
· · · · ·  
· · · · ·  
· · · · ·  
· · · · ·  
· · · · ·

# **AVOIR UN REGARD ÉCLAIRÉ SUR MON INSTITUT**

Les questions à se poser  
Les ressources à disposition

Juillet 2025



# CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

**79 ans**

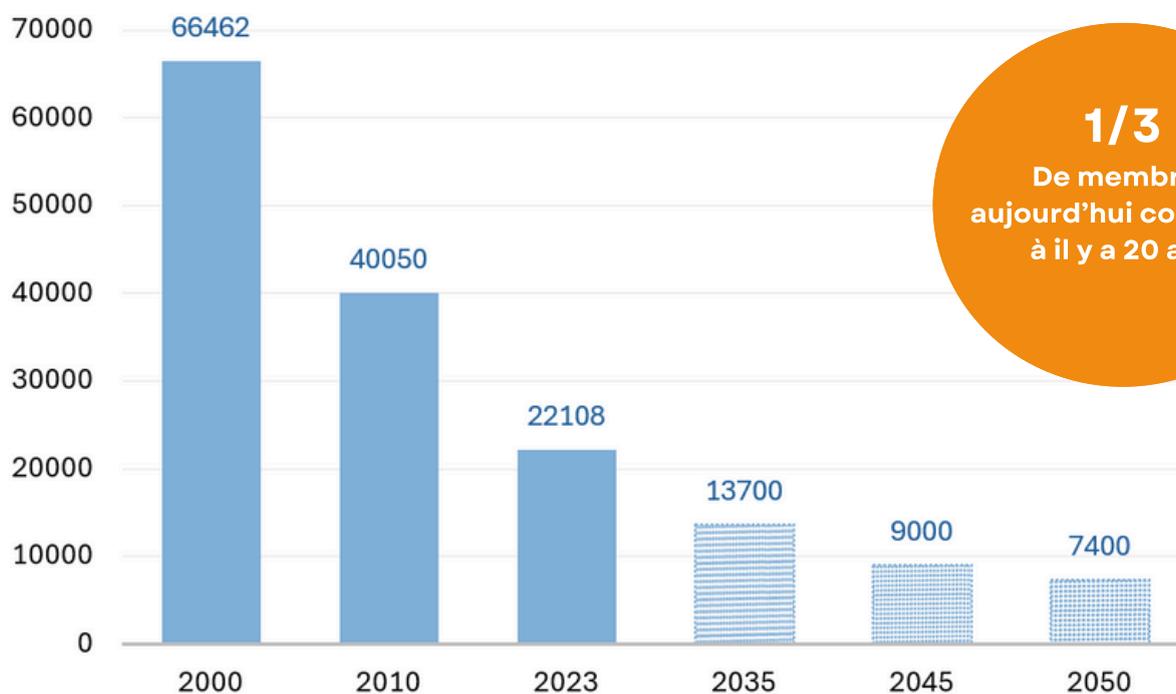
Moyenne d'âge  
d'une religieuse

**69 ans**

Moyenne d'âge  
d'un religieux

La diminution démographique et le vieillissement sont des préoccupations majeures pour l'ensemble des instituts de la CORREF.

Avec une moyenne d'âge de 79 ans pour les religieuses et 69 pour les religieux, il est nécessaire d'anticiper dès aujourd'hui les conséquences à moyen terme.



Entre 2000 et 2023, on observe une forte diminution du nombre de membres de la CORREF, de 66 000 à 22 000, soit une réduction de 2/3 des effectifs.

Les projections indiquent qu'en 2045, le nombre de membres pourrait tomber sous la barre des 10 000.

# LES SIGNAUX

## QUI DOIVENT ALERTER

### Une communauté qui vieillit

- Un âge médian élevé (75 ans et plus) ;
- Une réduction importante du nombre de membres depuis 20 ans ;
- Pas de nouvelles entrées depuis 15 ans ;
- Pour les membres, la fatigue et les soucis de santé deviennent plus récurrents, les changements sont plus difficiles à vivre ;
- Une vie fraternelle à réinventer ;
- Une liturgie communautaire fragile.

### Des difficultés de gouvernance

- Les personnes-clés de l'institut perdent leur énergie ou leur désir d'exercer des fonctions d'autorité mais personne n'est là pour les remplacer ;
- Difficulté de trouver un(e) supérieur(e), des membres du Conseil général ou provincial, un(e) économiste.

### Des interrogations économiques

- Comment assurer l'entretien des membres dans 10 ans, 15 ans ?
- Quel immobilier garder ?
- Quels travaux entreprendre ?
- Quelles œuvres financer durablement à l'étranger ?

# POURQUOI ANTICIPER ?



Anticiper signifie davantage de choix et d'options pour assurer les besoins des membres pour les décennies à venir.

Les décisions sont à prendre avant que les capacités des membres de l'institut ne soient affectées par l'état de santé ou l'âge.

Cette planification doit être entreprise avant qu'arrive le moment où la situation dépasse ses membres.

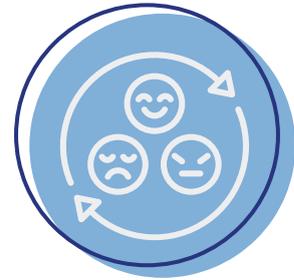


Le processus de mise en œuvre s'étale sur la durée (vente d'un bien, devenir de la maison mère, regroupement).

Les décisions doivent être prises en toute liberté et lucidité.

Travailler avec les laïcs associés et se faire faire conseiller par des experts.

Il faut penser à informer l'autorité ecclésiastique.



Prendre le temps de préparer les cœurs et les esprits au changement avec un accompagnement spirituel.

Ne pas négliger l'accompagnement émotionnel des membres.

Tenir compte de l'insécurité des membres face à la décroissance des effectifs et à la disparition éventuelle de l'institut religieux.

**Si vous ne prenez vos propres décisions,  
dans l'urgence quelqu'un d'autre peut avoir à le faire  
à votre place.**

# PRENDRE SOIN DE SES MEMBRES



## Hébergement de vos membres

Anticiper et préparer le regroupement des membres dans un nombre limité de lieux. Que devient la maison-mère?



## Dossier administratif

Maintenir à jour les documents personnels et administratifs.



## Accompagnement spirituel

Maintenir une vie liturgique, participer à la vie ecclésiale. Préparer des sœurs/frères et des laïcs au service d'accompagnement.



## Patrimoine spirituel de l'institut

Préserver la mémoire et l'histoire de l'institut, les archives, le patrimoine spirituel (textes fondateurs et fondements bibliques).



## Santé de vos membres

Procurer les soins adaptés, dans un cadre respectueux de la dignité.



## Assistance dans la vie quotidienne

Prévoir un soutien pour la vie quotidienne: services à la personne, suivi médical, soin de nuit, adaptation des locaux...

**Mettre en place un réseau de solidarité avec d'autres instituts, développer les relations avec l'Eglise locale, des associations, faire appel à des professionnels et laïcs salariés.**

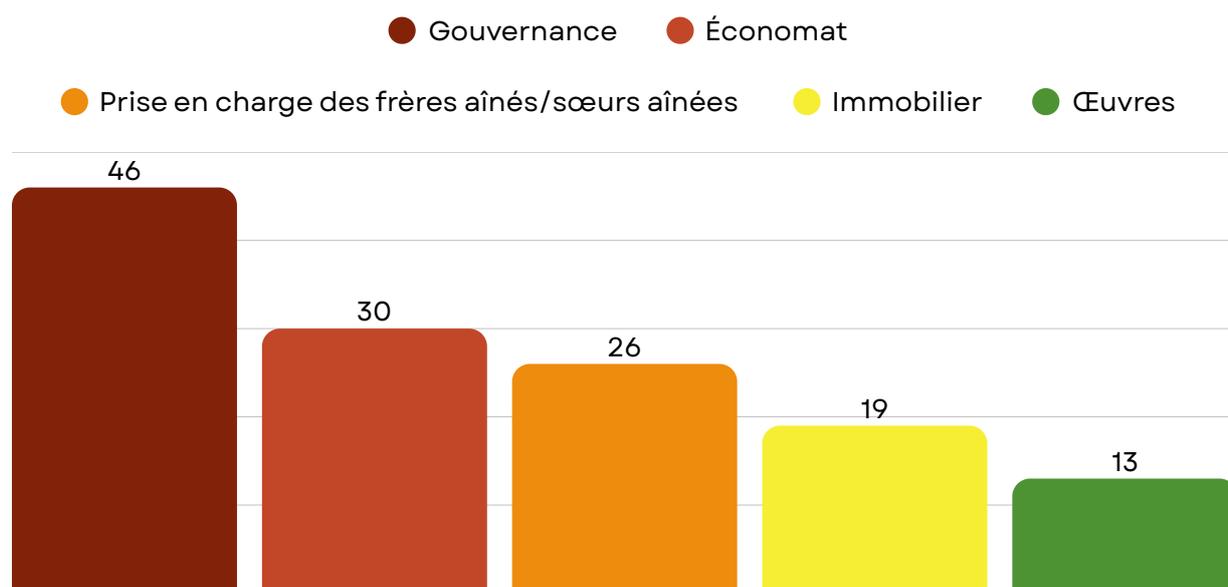
# RECONNAÎTRE SES FRAGILITÉS

Entre février et mai 2025, CORREF & COMPAGNIE a lancé une enquête auprès des congrégations afin d'évaluer leur situation.

Une question invitait les congrégations à indiquer quels secteurs elles jugeaient les plus fragiles : la gouvernance ressort comme le principal secteur en difficulté. Viennent ensuite, l'économat et la prise en charge des frères et sœurs aînés.

Sur ces sujets, mettre en place des actions exige des ressources humaines, financières et du temps. Il faut anticiper.

**CORREF & CIE offre d'accompagner les instituts sur ces fragilités en proposant des services adaptés.**

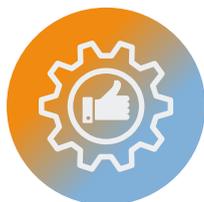


Réponses à l'enquête de CORREF & CIE sur les secteurs ressentis comme étant les plus fragiles.

# L'ÉCONOMAT



## CALCUL



## SIMPLIFICATION



## ATTRIBUTION

### 1. CALCUL DES FONDS NÉCESSAIRES

- S'assurer que l'institut détient les fonds nécessaires pour garantir le soutien de ses membres jusqu'au décès du dernier (en tenant compte des décisions à prendre, notamment celles concernant l'hébergement des membres) ;
- Disposer d'une marge de sécurité pour les imprévus ou les changements qui ne sont pas sous le contrôle de l'institut.

### 2. SIMPLIFICATION DE LA GESTION

- Simplifier la gestion au quotidien : réduire le nombre de comptes, prévoir des habilitations, donner une procuration à un tiers ou la CORREF pour pallier l'incapacité soudaine de la personne en charge ;
- Confier les liquidités en gestion externe.

### 3. ATTRIBUTION DES FONDS

- Organiser, dès à présent, la disposition du surplus au décès du dernier membre et à la dissolution de l'institut ;
- Penser à donner à CORREF & COMPAGNIE pour les autres instituts.

# L'IMMOBILIER



## FAIRE L'INVENTAIRE



## PLANIFIER LA DISPOSITION, LA VENTE OU LE REGROUPEMENT



## ASSURER LE FINANCEMENT DE L'ENTRETIEN

### 1. INVENTAIRE

- Faire l'inventaire des immobiliers (terrains et bâtiments) en France et à l'international : localiser les titres de propriété ; indiquer les propriétaires légaux (institut, association, société...) ; vérifier s'il y a des contraintes (bâtiment classé, immeuble reçu en don comportant une utilisation limitée, etc...). Pour les baux, vérifier la durée et les pénalités en cas de rupture ; indiquer la nature des liens juridiques entre l'institut et chacun de ces biens ou sociétés.

### 2. PLANIFIER LA DISPOSITION, LA VENTE OU LE REGROUPEMENT

- Définir un projet d'habitation communautaire ;
- Identifier les propriétés qui peuvent être vendues, et prévoir une date pour leur disposition/vente.

### 3. FINANCEMENT DE L'ENTRETIEN

- Prévoir le financement de l'entretien de l'immobilier restant.

# LES ŒUVRES



## TRANSFERT DES ŒUVRES MAJEURES



## MAINTIEN DE CERTAINES ŒUVRES



## ASSURER LE FINANCEMENT

- **L'institut a-t-il organisé la relève institutionnelle de ses œuvres majeures (collèges, résidences seniors, etc...) ?**
  - Contractualiser avec une association/fondation/réseau pour reprendre l'activité (et adapter les statuts) ;
  - Organiser un transfert de pouvoir dans les associations ou les sociétés qui contrôlent les œuvres pour se défaire de la direction ou de la présidence.
- **Identifier les œuvres** qui doivent disparaître au moment où les membres de l'institut ne pourront plus s'impliquer et celles qui doivent demeurer même après la dissolution de l'institut.
- **Prévoir les ressources financières** qui seront requises pour assurer la pérennité des œuvres.

# QUE PEUT VOUS APPORTER CORREF & CIE ?

Les services de CORREF & CIE s'articulent autour de quatre piliers :



Mais encore :

- Un tiers pour prendre conscience des enjeux avec objectivité ;
- Un soutien au gouvernement de la congrégation, voire un mandat de gestion ;
- Des projections démographiques, immobilières et financières qui aident à une planification sur 5, 10 ou 15 ans ;
- Un soutien à l'économat pour redéfinir les tâches et niveaux de responsabilités entre économe canonique/adjoint laïc ;
- Des recrutements mutualisés, aide à l'externalisation (comptabilité etc) ;
- Un audit complet (gouvernance, économat, immobilier), un audit médico social, des conseils, une relecture...

# COMMENT NOUS AIDER ?

## **Investir dans le fonds de partage**

« Sicav Porteurs d'espérance »  
au bénéfice de CORREF & COMPAGNIE.

Le gestionnaire reverse à CORREF & CIE  
50 % du montant global des frais de gestion.

**Code ISIN FR001400SVU5**

## **Faire un don – occasionnel ou régulier**

Par chèque : à l'ordre de CORREF & COMPAGNIE,  
à envoyer : 3 rue Duguay-Trouin, 75006 Paris.

Par virement : IBAN FR76 3000 3015 3800 0501 7063 841

**CORREF & CIE repose sur la générosité  
des congrégations, sur la solidarité entre instituts  
et le soutien de donateurs privés  
via la Fondation Nationale du Clergé.**

FONDATION NATIONALE  
POUR LE CLERGÉ

Fondation reconnue d'utilité publique

## Des questions ? Notre équipe est à votre écoute



**Sr Véronique Margron**

Présidente de la CORREF et  
Présidente de CORREF & COMPAGNIE



**Sr Anne Chapell**

Vice-Présidente de la CORREF  
Membre du bureau  
de CORREF & COMPAGNIE



**Sr Catherine Sesboüé**

Secrétaire Générale de la CORREF  
Membre du bureau  
de CORREF & COMPAGNIE



**Sr Catherine Hoymans**

Expert CORREF & COMPAGNIE



**Anne de Richecour**

Directrice Générale  
de CORREF & COMPAGNIE

**CORREF & CIE bénéficie également de l'engagement  
de 14 bénévoles (juriste, notaire, expert comptable,  
économe...) qui mettent leurs compétences  
à votre service.**

 [www.correfetcompagnie.fr](http://www.correfetcompagnie.fr)

 [correfetcompagnie@corref.fr](mailto:correfetcompagnie@corref.fr)

 3 rue Duguay-Trouin  
75006 Paris  
France